

Orientation 2.2 Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural

Orientation 2.2 Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural

Mesure 2.2.2. Développer l'appui technique à l'entretien et à la restauration du patrimoine architectural

"Plus de quinze ans de programmes visant à soutenir et développer des projets pilotes (Conservatoire des techniques et savoir-faire, programmes européens « LEADER II » et « LEADER + ») ont permis à l'établissement public du parc de se positionner, auprès de l'ensemble des partenaires du patrimoine bâti, comme un animateur de réseaux et un expert contribuant à leur cohésion."

page 54

Référence ID de l'article : #1204

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-12 10:38